

REPUBLIQUE
FRANCAISE

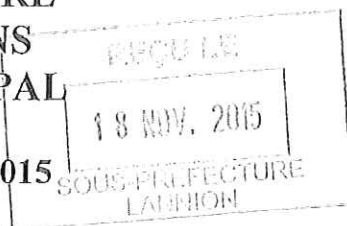
COMMUNE DE
PLOUZELAMBRE

(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 2015

Délibération n° 13112015-02



L'an deux mil quinze et le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'André COENT, Maire.

Etaient présents : COENT André, COLLETTE Jean-Louis, DIGUERHER Christian, VALEMBOIS Jean Paul, LAGADEC Franck, DANIEL Françoise, TANGUY Arnaud, TREDAN Laurence, LE GAC Alain.

Etaient absents : GUINAMANT Léna, HAYE Maryvonne qui a donné pouvoir à André COENT.

Secrétaire de séance : Jean-Paul VALEMBOIS

Date de la convocation : 29 octobre 2015

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor proposé par le Préfet le 13 octobre 2015.

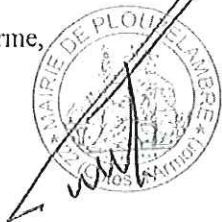
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

D'EMETTRE un avis favorable sur ce projet en précisant toutefois qu'il souhaite que l'entrée de nouvelles communes au sein de Lannion-Trégor Communauté se fasse exclusivement sur la base du volontariat et non de la contrainte.

PREND ACTE de la dissolution des syndicats du périmètre de la communauté et souhaite que le temps nécessaire soit laissé à ces syndicats pour s'organiser afin d'assurer la continuité du service public de proximité qu'ils assurent auprès de la population.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
André Coënt



Délibération rendue exécutoire après publication et transmission en sous-préfecture de Lannion,
le 18 novembre 2015

Le Maire,
André Coënt,



